

A supposer que nos amis américains entrent en jeu—et naturellement nous les appelons nos amis américains, car nous travaillons avec eux de façon très amicale, à part cela—j'estime qu'on devrait peut-être les encourager à venir ici en tant qu'immigrants admis et à devenir des résidents permanents, s'ils doivent exploiter ces terres en concurrence avec nos cultivateurs.

En terminant, j'aimerais simplement dire ceci à propos des contingents de blé. J'ai suivi la question d'assez près dans notre région de la Saskatchewan. Il se trouve que, géographiquement, nous sommes à une distance à peu près égale du port de Churchill, de la côte du Pacifique et des Grands lacs. Lorsque les pays d'Europe demandent une certaine catégorie de céréales, je constate que la Commission du blé elle-même, afin de pouvoir accéder rapidement à cette demande, obtient des céréales des régions les plus rapprochées de certains ports d'expédition. Par conséquent, un vaste rectangle, englobant ma circonscription et certaines régions au nord et à l'ouest, n'a pas bénéficié de sa juste part de ces contingents-là. J'aimerais signaler cette question encore une fois. Il s'agit, évidemment, d'une question qui relève de la Commission du blé. Cependant, c'est quelque chose qu'il convient de surveiller de très près. Nous constatons que nos cultivateurs sont très jaloux de leurs droits en ce qui concerne la répartition équitable de ces contingents, et avec raison. Comme vous le savez, monsieur le président, nous obtenons un contingent d'environ six ou sept boisseaux seulement, de toute façon. Dans nombre de cas, c'est dire que le volume des céréales sortant de la région n'est pas considérable. Par conséquent, afin de répondre aux exigences de l'économie agricole actuelle, les cultivateurs de ces régions aimeraient que les contingents fassent l'objet d'une surveillance étroite. Sur ce je termine pour l'instant mes observations sur les crédits de l'Agriculture.

M. Regier: Monsieur le président, les observations du préopiné m'ont beaucoup intéressé. J'ai remarqué qu'au début il a manifesté un certain esprit de parti. Il a déploré—et j'emploie ici ses propres paroles—que le gouvernement de la Saskatchewan ait paru très hésitant à prêter son concours pour la loi ayant trait à l'assurance-récolte. D'autre part, il a annoncé avec beaucoup d'emphase qu'au Manitoba les choses allaient très bien dans ce domaine. Je crois qu'aucune province n'a fait jusqu'ici l'expérience de l'assurance-récolte, et devant ce fait, je ne vois guère comment il peut déprécier sa propre province par comparaison avec une autre.

Si je comprends bien, le gouvernement de la Saskatchewan éprouve beaucoup d'hésitation à l'égard de ce programme en raison

des frais élevés qu'il imposerait au gouvernement provincial ainsi qu'aux cultivateurs visés. A mon sens, la Saskatchewan ne fait pas autre chose que son devoir, qui est de sauvegarder les intérêts de la trésorerie provinciale et ceux des cultivateurs en cause.

Le député de Moose-Jaw-Lake-Centre a aussi exprimé l'avis que les cultivateurs de sa circonscription sont très, très satisfaits—ce sont ses propres paroles—des lois existantes dans le domaine de l'agriculture. Le député devrait sortir des limites de la ville de Moose-Jaw et visiter un certain nombre de cultivateurs de sa circonscription. S'il causait avec quelques-uns d'entre eux, il s'apercevrait qu'ils sont loin d'être «très satisfaits» de la législation actuelle en matière agricole et de ses répercussions sur eux.

Avant que nous adoptions le crédit n° 1, qui est le crédit principal et qui comporte le traitement du ministre, je demanderais au ministre d'expliquer au comité et au pays pourquoi on ne peut pas accorder la parité des prix aux cultivateurs canadiens. Pourquoi les cultivateurs canadiens qui produisent des denrées qui sont consommées au Canada n'auraient-ils pas le droit, comme les travailleurs syndiqués, de siéger à la table des négociations, peut-être avec l'Association canadienne des consommateurs et avec le gouvernement, à titre d'arbitre, et pourquoi ne détermineraient-ils pas ainsi un niveau des prix qui leur permettrait d'avoir un revenu comparable à celui des autres travailleurs de la nation?

C'est ce qui se fait partout où les cultivateurs canadiens sont convenablement organisés. C'est le cas par exemple des producteurs de lait dans la plupart des grandes régions urbaines du pays. Nous avons des commissions du lait dans la plupart des grandes villes. Nous en avons dans la plupart des provinces, et lorsque les producteurs de lait estiment qu'on ne leur rend pas justice, ils font valoir la hausse des frais ou d'autres arguments devant la commission du lait et obtiennent ainsi une certaine justice.

Pourquoi tous les secteurs de l'agriculture ne seraient-ils pas organisés d'une façon analogue? Que va faire le gouvernement pour aider les autres secteurs de l'agriculture canadienne à obtenir au moins le peu de justice que les producteurs canadiens de lait nature ont obtenu jusqu'ici dans la plupart de nos grandes agglomérations urbaines?

Nos producteurs de blé ont à cet égard une longue expérience qui remonte, je pense, à quelque 80 ans; 80 longues années d'organisation, de luttes et de combats opiniâtres.